

CAPL n° 3 du 2 juillet 2015

Recours des agents de catégorie C suite à entretien professionnel

DECLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Président,

Nous ne cessons, à travers les différentes instances paritaires de ce département, de dénoncer les suppressions d'emplois et les dégradations des conditions de travail.

De votre côté, vous ne cessez de répondre que vous ne pouvez rien faire face aux orientations gouvernementales de restrictions budgétaires.

C'est faux, monsieur le Président !

Quand on est, un temps soit peu attaché aux missions de service public, à la lutte contre la fraude fiscale, à la maîtrise des déficits budgétaires et surtout à la santé psychique de ses agents, il est toujours possible de faire quelque chose monsieur le Président : a minima, tirer le signal d'alarme sur l'effondrement de nos services, le démantèlement de nos missions et sur la souffrance des collègues au travail.

Il est de votre responsabilité comme de celle de vos homologues de dépeindre avec objectivité la situation des services et d'alerter le Directeur Général pour que cela cesse !

Dans un contexte que vous savez extrêmement tendu pour l'exercice de nos missions, nous nous retrouvons aujourd'hui pour l'examen de dossiers individuels d'agents.

Les agents se sont-ils sentis écoutés par la réponse formulée de l'autorité hiérarchique ? : une réponse souvent identique pour l'ensemble des dossiers et bien trop laconique.

En outre, cela interpelle sur l'utilité d'un tel recours, cependant obligatoire pour saisir la CAPL.

Les représentants FO-DGFIP souhaitent connaître la réserve en mois disponible dans le cadre de la CAPL.

Par ailleurs, les représentants F.O. sont surpris par les écrits rédigés de certains chefs de service dans les dossiers d'appels.

Nous vous demandons de bien vouloir rappeler les responsables de service à les mesurer davantage car il en serait de votre responsabilité si une situation tragique venait à se produire.

Il est lisible à travers l'examen des dossiers que les chefs de service en demandent toujours plus à leurs agents.

Comment demander à ces mêmes agents de moins en moins nombreux dans les services de travailler toujours plus par « solidarité » alors que les emplois sont détruits et que les services disparaissent du fait des « réformes » successives ?

Nous savons que l'un des « leviers » pour la continuité des suppressions d'emplois est la fusion et les restructurations de services.

Pour les agents, les suppressions d'emplois ne sont pas incontournables, et vos propositions pour les absorber sont inacceptables.

Monsieur le Président, nous vous demandons à nouveau de faire le bilan de la situation des emplois dans les services et de convoquer un CTL sur ce seul et unique point.

Le constat est que le dialogue devient impossible dans de telles conditions : les agents n'en peuvent plus.

Les représentants Force Ouvrière abordent donc cette CAPL avec la volonté constante de défendre l'intérêt de l'ensemble des agents qui exercent leurs missions de plus en plus sous pression et avec beaucoup d'inquiétude concernant leur avenir et leur santé.

F.O. D.G.FI.P. Vendée exprime vivement le refus de toutes ces suppressions d'emplois et revendique la création d'emplois statutaires.